



Press Information • Communiqué de presse • Comunicado de prensa

---

## **Parution d'un nouveau rapport du CII sur la pandémie de COVID-19 et l'offre ainsi que la mobilité internationales des personnels infirmiers**

**Genève, Suisse, le 29 juillet 2020** – Dans un nouveau rapport intitulé [COVID-19 and the International Supply of Nurses](#), le Conseil International des Infirmières (CII) expose l'état alarmant de l'offre mondiale d'infirmières, au point que de nombreux pays pauvres ne disposent pas de tous les personnels infirmiers dont ils ont besoin. Le rapport (qui n'est disponible qu'en anglais) appelle également à ce que les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la mobilité des infirmières soient pleinement prises en compte.

Publié ce jour, le rapport rédigé par M. James Buchan, professeur adjoint à la University of Technology de Sydney, et par M. Howard Catton, Directeur général du CII, souligne que s'ils continuent de recruter massivement des personnels infirmiers à l'étranger, les pays riches risquent d'affaiblir dangereusement les systèmes de santé des pays à revenu faible et intermédiaire ainsi que leur capacité de faire face au virus.

Le rapport plaide pour que les pays riches forment assez d'infirmières et d'infirmiers pour répondre à leurs propres besoins, en tant qu'unique moyen pour les pays pauvres de faire face à la pandémie. Le monde est confronté à une pénurie générale de près de six millions de personnels infirmiers, la grande majorité – 89% – dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Le rapport pointe d'importants écarts entre pays s'agissant du nombre d'infirmières formées chaque année, une situation qui explique qu'une infirmière sur huit, soit environ 3,5 millions d'infirmières, travaille dans un autre pays que celui de sa naissance ou de sa formation.

Selon le rapport du CII, à moins d'un changement radical dans le nombre d'infirmières formées par les pays riches, de telle sorte que ces pays progressent enfin vers l'autosuffisance, les États plus pauvres continueront de souffrir, de voir leurs infirmières partir travailler à l'étranger et d'éprouver les plus grandes difficultés à répondre aux demandes de leur propre système de santé.

M. Catton relève qu'« une infirmière sur huit, soit environ 3,5 millions d'infirmières, travaille dans un autre pays que celui de sa naissance ou de sa formation. Cette situation est due au fait que de nombreux pays riches complètent leurs effectifs insuffisants par des infirmières recrutées à l'international, ce qui est le contraire même de l'autosuffisance.

Ces inégalités flagrantes dans la répartition du personnel infirmier nuisent à des millions de personnes. Si ces inégalités persistent, la couverture sanitaire universelle ne sera plus qu'un rêve lointain. »

Le professeur Buchan estime, quant à lui, qu'« il existe un vrai danger que certains pays riches reviennent à leurs pratiques d'avant la COVID-19, qui consistaient à renforcer leur main-d'œuvre infirmière en recrutant des infirmières sur le marché international, plutôt que de donner la priorité à la création d'une capacité de formation nationale suffisante, à l'amélioration de la rétention des infirmières et aux initiatives pour rendre la carrière infirmière plus attrayante. Les pays riches doivent faire le nécessaire pour parer au risque d'épuisement des infirmières engagées contre la

COVID-19, de même qu'offrir des salaires et conditions de travail équitables, des possibilités de carrière structurées et l'accès à une formation continue.

M. Catton ajoute : « La pandémie a montré que les pénuries d'infirmières sont si graves qu'elles devraient figurer dans les registres nationaux de risques. Le fait de ne pas disposer de suffisamment d'infirmières constitue un risque majeur non seulement pour la santé de la population, mais aussi pour l'économie ainsi que les normes et libertés sociales.

Au fil des ans, les gouvernements partout dans le monde ont beaucoup parlé de planification de la main-d'oeuvre et de leur intention de parvenir à l'autosuffisance en formant leurs propres infirmières. Mais leurs actes disent autre chose.

Nous savons qu'investir dans les soins infirmiers se traduit par une santé améliorée, partout dans le monde. Et comme le montre notre rapport, la meilleure manière de garantir qu'un pays dispose de suffisamment de personnel infirmier, c'est de former et de fidéliser davantage d'infirmières, car l'autosuffisance dans ce domaine est le choix rationnel.

Nous recommandons à chaque pays de commencer à utiliser un indicateur d'autosuffisance très simple : la proportion d'infirmières actives qui sont nées ou ont été formées à l'étranger. Il s'agit d'une méthode facile pour suivre et contrôler les progrès sur la voie de l'autosuffisance. »

Le CII appelle instamment les pays à respecter le [Code de pratique mondial](#) de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé et à changer leur manière de répondre à la demande en main-d'œuvre infirmière.

Le professeur Buchan conclut: « À moins que les pays ne changent radicalement de pratique et n'investissent dans leur propre personnel infirmier, la tendance à l'augmentation des flux d'infirmières des pays à faible revenu vers les pays à revenu élevé, qui prévalait avant la COVID-19, se poursuivra probablement, tandis que la répartition injuste des infirmières s'aggravera. L'approche consistant à ne rien faire risque de compromettre aussi bien les progrès des pays vers la couverture sanitaire universelle que la riposte mondiale contre des prochaines vagues de pandémie. »

\* \* \*

#### **Note pour les rédactions**

Le **Conseil international des infirmières** (CII) est une fédération de plus de 130 associations nationales d'infirmières, représentant plusieurs millions d'infirmières dans le monde entier. Géré par des infirmières et à l'avant-garde de la profession au niveau international, le CII plaide pour des soins de qualité pour tous et pour des politiques de santé solides, partout dans le monde.

Pour de plus amples renseignements, prendre contact avec Gyorgy Madarasz, attaché de presse ([madarasz@icn.ch](mailto:madarasz@icn.ch) et téléphone : +41 22 908 0116).

[www.icn.ch](http://www.icn.ch)